DECOSET

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-et-un, le 8 avril à 14h heures et 30 minutes, le Comité syndical du syndicat mixte Decoset s'est réuni salle du Conseil en Mairie de Balma, sous la présidence de Madame Sylviane COUTTENIER, 1ère vice-Présidente

En application de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, et notamment de son article 6 :

- Le lieu choisi réunit les conditions sanitaires requises
- Le quorum est ramené au tiers des membres en exercice
- Un membre du comité syndical peut être porteur de deux pouvoirs

Etaient présents : M. AURY (TOULOUSE METROPOLE), M. BERTORELLO (TOULOUSE METROPOLE), M. CAPEL (CC COTEAUX DU GIROU) ; MME COUTTENIER (CC SAVE AU TOUCH), M. DUMOULIN (CC VAL'AÏGO), M. ESPIC (TOULOUSE METROPOLE), M. FOUCHOU-LAPEYRADE (TOULOUSE METROPOLE), MME MAGDO (TOULOUSE MÉTROPOLE), M. MAUREL (CC VAL'AÏGO), MME MOURGUE (TOULOUSE METROPOLE), M. NORMAND (CA SICOVAL), M. ROUSSEL (CA SICOVAL), M. SAVIGNY (CC COTEAUX-BELLEVUE), M. TRONCO (CA SICOVAL)

Etaient excusés : M. BOUCHE (CC COTEAUX DU GIROU), M. BRIAND (TOULOUSE MÉTROPOLE), M. MOIGN (CC HAUTS-TOLOSANS),

Excusés ayant donné pouvoir :

MME GIBERT (CC FRONTONNAIS), POUVOIR À M. ESPIC

MME GOMEZ (CC SAVE AU TOUCH), POUVOIR À MME COUTTENIER

MME URSULE (TOULOUSE MÉTROPOLE), POUVOIR À M. BERTORELLO

Date de la convocation : Jeudi 1er avril 2021

Secrétaire de séance : M. CÉDRIC MAUREL

D2021-11 – Compte de gestion 2020

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Le COMITÉ SYNDICAL, à l'unanimité :

✓ **DECLARE** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020 par les receveurs, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20210408-D2021-11-DE
Date de télétransmission : 28/04/2021
Date de réception préfecture : 28/04/2021

Ainsi fait à Toulouse, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRÉSIDENT,

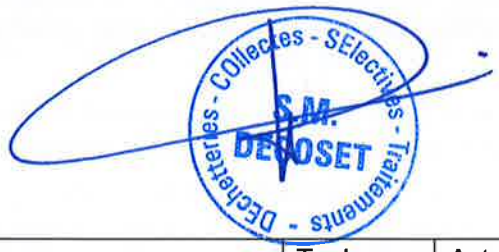

	Toulouse Métropole	Autres EPCI	TOTAL
Délégués en exercice	*16*	*16*	*32*
Nombre de voix par délégué	*2*	*1*	*48*
Présents	6	8	14
votants	6	8	14
pouvoirs	1	2	3
Total de voix	**14**	**10**	**24**
Abstentions			
Votes contre			
Votes pour	**14**	**10**	**24**

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20210408-D2021-11-DE
Date de télétransmission : 28/04/2021
Date de réception préfecture : 28/04/2021